

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes VAL DE GATINE**  
**Place Porte Saint-Antoine**  
**79220 CHAMPDENIERS**

**délibération :**  
**D\_2023\_8\_11**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 30

Votants : 36

**Objet : Déchets Etude**  
**optimisation collecte et**  
**traitement déchets**  
**Groupement de**  
**commandes**

L' an deux mille vingt trois, le mardi 17 octobre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 10 Octobre 2023

**Titulaires** : Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Madame FOURNIER Thérèse, Monsieur GUITTON Claude

**Pouvoirs :**

Madame BAILLY Christiane a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre  
Madame EVRARD Elisabeth a donné pouvoir à Monsieur LEMAITRE Thierry  
Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine  
Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc  
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame MICOU Corine  
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

**Absent(s)** : Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur PETORIN Patrick

**Excusé(s)** : Madame BAILLY Christiane, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur FRERE Fabrice, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

**Secrétaire de Séance** : Madame Francine CHAUSSERAY

Les Communautés de Communes Haut Val de Sèvre, Val de Gâtine, Mellois en Poitou et Parthenay Gâtine exercent en lieu et place des communes membres la compétence collecte et traitement des déchets.

Actuellement, les 4 communautés de communes gèrent de façon différente cette compétence et souhaitent effectuer une étude sur l'optimisation de la collecte et du traitement des déchets.

Conformément à l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique, le coordonnateur du groupement sera chargé d'organiser au nom et pour le compte des membres l'ensemble des opérations relatives à la préparation, la passation et à l'exécution des contrats. Chaque partie est responsable de la définition de son propre besoin.

M. le Président présente la convention constitutive du groupement de commandes qui définit les modalités de fonctionnement du groupement, et prévoit notamment la désignation de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle exercera les missions suivantes :

- Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation,
- Définir et recenser les besoins,
- Elaborer le DCE,
- Soumettre le DCE aux membres du groupement pour validation,
- Assurer la rédaction et l'envoi des avis d'appel public à la concurrence,
- Gérer le profil acheteur et la plateforme permettant la dématérialisation des offres, le cas échéant,

- Rédiger et envoyer les éventuelles demandes de précisions aux candidats,
- Analyser les offres reçues et préparer le rapport d'analyse des offres après avis de la commission d'analyse (c conformément à l'article 7.1 de la convention constitutive du groupement),
- Réunir la Commission d'Appel d'Offres ou la Commission des marchés pour attribuer les marchés aux p prestataires retenus
- Rédiger et envoyer les lettres de rejet aux soumissionnaires non retenus,
- Rédiger le rapport de présentation, le cas échéant
- Transmettre le marché en préfecture pour contrôle de la légalité, le cas échéant,
- Signer et notifier le marché,
- Procéder à la publication des avis d'attribution, le cas échéant,
- Adresser une copie du marché notifié à chacun des membres du groupement,
- Rédiger, signer, et notifier les éventuels avenants,
- Représenter les membres du groupement en justice pour tout litige relatif à la passation du marché.

Chaque membre procédera au règlement des dépenses de procédure et d'exécution du contrat pour la partie des prestations lui incombant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants  
 Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur  
 Vu sa compétence collecte et gestion des déchets  
 Vu la convention constitutive de groupement de commandes

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'adhérer au groupement de commandes d'étude d'optimisation de la collecte et du traitement des déchets**
- **D'autoriser M. le Président à signer la convention de groupement de commandes**
- **D'inscrire la dépense afférente à cette affaire au budget 2024.**

**Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0**

Le secrétaire de séance  
 Francine CHAUSSERAY



La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 17/10/2023  
 Publié le 24/10/2023  
 Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jour,  
 mois et an ci-dessus.

Certifié conforme  
 Le Président  
 Jean-Pierre RIMBEAU

